



## Projet de loi de Sébastien LECORNU sur l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique

Le Gouvernement vient de transmettre pour avis au Conseil d'Etat une version du projet de loi «*relatif à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique*».

Le texte, porté par le Ministre Sébastien LECORNU, traite notamment du statut de l'élu et revient sur un certain nombre de mesures traitées dans la loi NOTRe de 2014.

[Cliquez pour lire la suite](#)

## Vers un nouvel acte de décentralisation

Dans sa déclaration de politique générale du 12 juin dernier, le Premier ministre Edouard PHILIPPE s'est déclaré favorable à un nouvel acte de décentralisation.

Des concertations vont avoir lieu dans le cadre des CTAP créés par la loi NOTRe qui réunit à l'échelle régionale les principaux élus régionaux, départementaux, municipaux et intercommunaux, en présence du Préfet de région.

Un projet de loi décentralisation et différenciation sera ensuite présenté par Jacqueline GOURAULT à la fin du premier semestre 2020. Le texte comportera notamment des mesures relatives à de nouveaux transferts de compétences ainsi qu'à la mise en œuvre d'un droit à la différenciation.

[Cliquez pour lire la suite](#)

## Décentralisation, proximité de l'action publique : l'avis de France Urbaine

Olivier LANDEL, Délégué général de France Urbaine, était l'invité du Groupe Territoires de SEANCE PUBLIQUE le 28 juin dernier. Il a évoqué le projet de loi sur l'engagement dans la vie locale porté par Sébastien LECORNU, ainsi que le nouvel acte de décentralisation et les propositions de France Urbaine. Il s'est également exprimé sur le projet de réforme de la fiscalité locale porté par l'exécutif.

[Cliquez pour lire la suite](#)

## Droit à la différenciation : les députés adoptent le projet de loi sur la collectivité européenne d'Alsace

L'Assemblée Nationale a adopté le 26 juin dernier le projet de loi relatif aux compétences de la collectivité européenne d'Alsace. Le texte prévoit notamment la fusion des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, ainsi que l'attribution de compétences spécifiques à cette nouvelle collectivité.

[Cliquez pour lire la suite](#)

## Fiscalité locale : l'exécutif avance sur la réforme tant attendue

Les discussions entre le gouvernement et les représentants des associations d'élus sur la réforme de la fiscalité locale ont repris le 18 juin dernier, après un an d'interruption. Le Gouvernement a rencontré successivement les associations d'élus pour leur présenter des mesures visant à compenser la suppression de la taxe d'habitation.

[Cliquez pour lire la suite](#)

## Premier bilan du Pacte financier entre l'Etat et les collectivités territoriales

La Cour des Comptes a publié le 24 juin dernier le premier volet de son rapport annuel 2019 sur les finances publiques locales. Les rapporteurs estiment que, le bilan de la maîtrise des dépenses des collectivités est plutôt positif.

[Cliquez pour lire la suite](#)

## Actualité législative : les textes en lien avec les territoires

Mobilités, Energie-climat, Fonction publique, Agence Nationale de la Cohésion des Territoires : point d'étape sur les textes en lien avec les enjeux territoriaux et actuellement en débat au Parlement.

[Cliquez pour lire la suite](#)

## Municipales 2020

Les prochaines élections municipales auront lieu en mars 2020. SEANCE PUBLIQUE propose de suivre les débats et les valeurs montantes des villes de plus de 30 000 habitants.

[Cliquez pour lire la suite](#)

# Projet de loi de Sébastien LECORNU sur l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique

Le Gouvernement vient de transmettre pour avis au Conseil d'Etat une version du projet de loi « relatif à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique ». Le texte, porté par Sébastien LECORNU, Ministre auprès de Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, traite notamment du statut de l' élu et revient sur un certain nombre de mesures traitées dans la loi NOTRe de 2014.

Le projet de loi devrait être présenté en Conseil des Ministres au **mois de juillet**, pour une première lecture au Sénat en septembre.

Quatre grands axes de travail ont été identifiés par le Gouvernement :

- Les relations communes-intercommunalités (ex. du transfert des compétences eau-assainissement) ;
- Le cadre d'exercice de la fonction d' élu (formation, accompagnement, protection juridique) ;
- Le Maire en tant qu'agent de l'Etat (renforcement des pouvoirs de police) ;
- La question des communes nouvelles ;

A travers ces mesures, le gouvernement entend notamment revaloriser le statut du maire, catégorie d'élus qui a été particulièrement mise en avant lors de la crise des gilets jaunes et du Grand Débat National, et qui représente un vrai enjeu politique à un an des élections municipales.

**Auditionné mardi 25 juin par la mission d'information de l'Assemblée Nationale sur la commune dans la nouvelle organisation territoriale, Sébastien LECORNU s'est longuement exprimé sur son projet de loi.**

Les éléments à retenir :

- « Il n'y aura pas de mesures spectaculaires (...) mais une série d'actions mises bout à bout qui apporteront du mieux ».
- « Je partage vos intuitions de **remettre la commune au cœur de la démocratie globale et locale** et je pense en effet que la sève démocratique monte par l'échelle communale » ;
- « Sur la gouvernance, il ne s'agit pas de réécrire la loi, mais de réaffirmer ce qui est écrit dedans, **à savoir que tout part du maire et de la commune**, et que les EPCI ne sont pas des supers communes, même si le fléchage de 2014 a pu le laisser croire »
- **Un nouvel outil de gouvernance : la délégation** : « En droit, cette notion existe depuis longtemps, mais elle n'est pas utilisée dans les collectivités (...) et nous pensons que si certaines compétences doivent rester au niveau intercommunal, comme celle de l'eau et de l'assainissement, pour autant l'exécution de cette politique publique peut être déléguée à une commune ou à un syndicat, notamment si celui-ci fonctionne très bien depuis des années ! »

## Vers un nouvel acte de la décentralisation

Dans sa déclaration de politique générale du 12 juin dernier, Edouard PHILIPPE s'est déclaré favorable **à un nouvel acte de décentralisation**.

Un projet de loi décentralisation et déconcentration sera porté par Jacqueline GOURAULT à la fin du premier semestre 2020.

**La méthode :**

1. **Jusqu'en juillet** : la Ministre recevra l'ensemble des associations d'élus (d'abord séparément puis toutes ensemble). Des parlementaires seront associés aux travaux.
2. **A partir de septembre** : organisation d'un « Tour de France » dans chaque région. Chaque préfet de région en sera le garant, dans le cadre de conférences territoriales de l'action publique (CTAP), qui réuniront tous les élus locaux.

**Sur la décentralisation**, nouveaux transferts de compétences envisagés dans les domaines du logement, des transports et de la transition écologique.

**Sur le droit à différenciation**

Rappelons que ce sujet était présent dans le projet de réforme constitutionnelle (article 15 du projet de loi constitutionnelle déposé sur le bureau de l'Assemblée Nationale en mai 2018) :

- Tout en fixant un cadre, l'Etat devrait ouvrir la voie dans chaque région à la différenciation, « pour définir avec chaque territoire une réponse adaptée, sur mesure, dans le cadre d'un droit clair mais adaptable ».
- Des expériences déjà lancées : Corse (dans le projet de réforme constitutionnelle), PJ collectivité européenne d'Alsace, compétence « RSA » pour la Guyane et Mayotte.

## Décentralisation, proximité de l'action publique : l'avis de France Urbaine

Olivier LANDEL, Délégué général de France Urbaine, était l'invité du Groupe Territoires de SEANCE PUBLIQUE le 28 juin dernier. Il a rappelé que France urbaine ne demande pas de nouvelles compétences mais AUTONOMIE, RESPONSABILITE et DIALOGUE. Il souhaite une évolution du système des expérimentations rappelant que la différenciation devait se décider au niveau local et non national.

Concernant la fiscalité locale, France urbaine souhaite renforcer le lien des entreprises avec la Communauté urbaine afin d'inciter localement à un meilleur dialogue entre les entreprises et les grandes agglomérations.

## Droit à la différenciation : les députés adoptent le projet de loi sur la collectivité européenne d'Alsace (CEA)

L'Assemblée Nationale a adopté le 26 juin dernier le projet de loi relatif aux compétences de la collectivité européenne d'Alsace (pour mémoire, le texte avait été voté au Sénat le 4 avril dernier). Ce texte est la traduction de la déclaration commune signée le 29 octobre 2018 à Matignon entre l'Etat, la région Grand-Est et les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, visant à restituer une unité institutionnelle au territoire alsacien. Les deux départements regroupés forment la CEA, au sein de la région Grand-Est, et **disposent de compétences supplémentaires spécifiques**, notamment pour le transfrontalier, le bilinguisme, les axes routiers majeurs et l'attractivité touristique. **Une application avant l'heure de la différenciation.**

### Le contenu du texte :

La CEA sera compétente pour organiser, sur son territoire, un schéma alsacien de coopération transfrontalière avec l'Allemagne et la Suisse.

Elle aura aussi compétence pour renforcer la politique de bilinguisme et pourra recruter des personnels enseignants.

Elle se voit accorder la gestion de la promotion de son territoire, de la coordination de la politique touristique et du développement de la marque « Alsace ».

En matière de transports, elle se voit transférer l'A35 qui traverse son territoire du nord au sud ainsi que toutes les routes nationales non concédées, sur lesquelles elle pourra lever des ressources spécifiques.

Le gouvernement sera habilité à prendre par ordonnance les mesures liées à ce transfert.

## Fiscalité locale : l'exécutif avance sur sa réforme

Les discussions entre le gouvernement et les représentants des associations d'élus sur la réforme de la fiscalité locale ont repris le **18 juin dernier**, après un an d'interruption.

Successivement, l'AMRF, France Urbaine, l'AdCF, Villes de France, l'APVF, l'ADF, Régions de France et l'AMF ont été reçus au Ministère des Finances par les Ministres **Gérald DARMANIN, Jacqueline GOURAULT et Sébastien LECORNU.**

### Calendrier :

- Les associations d'élus ont **jusqu'à fin juillet** pour répondre aux propositions du Gouvernement
- Le dispositif devrait être inscrit dans le **PLF 2020 qui sera présenté à l'automne**
- La réforme **entrera en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021** (avec possibilité d'ajustements éventuels au cours de l'année 2020).

Les principales propositions du Gouvernement pour compenser la suppression de la taxe d'habitation sont les suivantes :

- **Les communes** devraient se voir transférer une part de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçues par les départements (soit 14,2 milliards d'euros, auxquels l'Etat rajoutera près d'un milliard d'euros pour compenser intégralement le coût de la suppression de la taxe d'habitation).
- **Les intercommunalités** conserveraient la part de la taxe foncière qu'elles perçoivent déjà. Pour compenser la perte de 7,6 milliards d'euros de taxe d'habitation, elles se verraient affecter une fraction de TVA.
- **Les départements** percevraient, en compensation de la perte de la taxe foncière, une fraction de TVA.

### Précisions de Jacqueline GOURAULT :

- *« Sur 36.000 communes, 24.000 toucheront plus de taxe foncière que de taxe d'habitation avant la réforme. Il y a quelques centaines de communes qui ne verront pas de différence. Reste la situation de 10.000 communes pour qui cette nouvelle ressource sera inférieure. Nous allons neutraliser les cas de sous-compensation en attribuant 1 milliard de recettes supplémentaires de l'Etat aux collectivités. » « Tout le monde aura connaissance des règles du jeu avant les élections municipales et la mise en œuvre sera effective en 2021, pour le premier budget des nouvelles équipes municipales ».*

## Premier bilan du pacte financier entre l'Etat et les collectivités territoriales

La Cour des Comptes a publié le 24 juin dernier le premier volet de son rapport annuel 2019 sur les finances publiques locales.

Les dépenses de fonctionnement des budgets principaux de l'ensemble des collectivités ont progressé de 0,2% en 2018, tandis que celles des collectivités soumises à la contractualisation ont diminué de 0,3%.

Pour mémoire, les collectivités qui avaient accepté de signer le pacte financier Etat-collectivités s'étaient engagées à ne pas augmenter leurs dépenses de plus de 1,2%.

Les rapporteurs estiment que, **sur la maîtrise des dépenses des collectivités en général, le bilan est positif** : *« L'objectif poursuivi par le dispositif mis en place par la loi de programmation (2018-2022) semble avoir été atteint ».*

## Actualité législative : les textes en lien avec les territoires

**PPL « Agence Nationale des territoires » : Jeudi 20 juin 2019**, le Sénat a adopté en nouvelle lecture **la proposition de loi portant création d'une Agence nationale de la cohésion des territoires** (le texte sera examiné en lecture définitive par les députés à partir du 9 juillet). Le Sénat a par ailleurs définitivement adopté la proposition de loi organique relative à la nomination du directeur général de l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

Pour rappel, La proposition de loi vise à concrétiser l'annonce faite par le Président de la République le 17 juillet 2017 d'une agence unique pour l'action territoriale de l'État. Cette agence aura pour mission de soutenir les collectivités territoriales dans la définition et la mise en œuvre de leurs projets, notamment pour l'aménagement des centres-villes, la présence de services publics, les transports, la lutte contre le changement climatique, etc.

**PJ « mobilités »** : Le 18 juin dernier, les députés ont adopté en première lecture le projet de loi d'orientation des mobilités. Pour rappel, le texte repose sur les 3 piliers suivants : Investir plus et mieux dans les transports du quotidien ; faciliter et encourager le déploiement de nouvelles solutions de déplacement ; engager la transition vers une mobilité plus propre. Dans les territoires, le texte poursuit l'objectif de **supprimer les « zones blanches » de la mobilité**, en s'assurant que sur 100% du territoire, une autorité organisatrice propose une alternative à la voiture individuelle. L'exercice de la compétence mobilité sera organisé selon le principe de subsidiarité. Concrètement, les communes seront libres de confier ou non la compétence à leur intercommunalité (elles auront jusqu'à 2020 pour décider du transfert de compétences). Enfin, les régions pourront prendre la compétence lorsque les communautés de communes auront choisi de ne pas s'en saisir. Le rôle de la région comme chef de file de la mobilité est renforcé pour **coordonner les compétences mobilité de l'ensemble des autorités organisatrices** sur le territoire régional. Dans le domaine de la mobilité propre, le texte prévoit la mise en place d'un cadre **juridique pour mener des expérimentations de solutions nouvelles de mobilité dans les territoires ruraux**. L'objectif est également de multiplier par 5 d'ici 2022 des points de recharge publics pour les véhicules.

**PJ « énergie-climat »** : L'Assemblée Nationale a adopté en première lecture vendredi 28 juin le projet de loi énergie-climat. Il sera examiné au Sénat à partir du 16 juillet.

Les principales mesures du texte :

- Neutralité carbone à l'horizon 2050 ;
- Développement de la part de l'hydrogène "décarboné" avec l'objectif d'atteindre entre 20 à 40% de la consommation totale d'hydrogène industrielle "à l'horizon 2030" ;
- Lutte contre les passoires thermiques, avec la mise en place d'une action en trois phases : **une phase incitative**, qui ajoute aux aides existantes de nouvelles mesures d'incitation et d'information ; **une phase d'obligation de travaux**, qui oblige pour tous les propriétaires de passoire thermique à réaliser avant 2028 des travaux d'amélioration de la performance énergétique de leur logement ; **une phase de mécanismes contraignants**, qui seront notamment définis par le Parlement en 2023 dans le cadre de la programmation quinquennale de l'énergie créée par la loi Energie-Climat.

**PJ « Fonction publique »** : Le 4 juillet, députés et sénateurs sont parvenus à un accord sur le **« projet de loi de transformation de l'action publique »**. Les conclusions de la commission mixte paritaire doivent encore être approuvées par les deux assemblées pour que le texte soit définitivement adopté.

Le vote à l'Assemblée est prévu le 17 juillet et celui au Sénat le 24 juillet.

Les députés de la majorité ont accepté d'inscrire dans la loi une proposition du Sénat : l'encadrement du droit de grève dans la fonction publique territoriale dès lors que celui-ci remet en cause le fonctionnement d'un service public. Désormais, les collectivités pourront imposer à leurs collaborateurs de déposer un préavis de grève. Les grèves perlées, des grèves très courtes qui n'engagent pas l'ensemble de la journée de travail, ne seront plus possibles.

Le dispositif a pour but de donner plus de visibilité aux exécutifs locaux et de mettre un terme aux grèves d'une demi-heure qui paralysent des services, comme les cantines scolaires.

**Valeurs montantes : les Présidents des délégations aux collectivités territoriales et à la décentralisation à l'Assemblée Nationale et au Sénat**



**Jean-René CAZENEUVE**

Député REM du GERS

Commission des Lois



**Jean-Marie BOCKEL**

Sénateur UC du Haut-Rhin

Commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées



## Municipales 2020

Les prochaines élections municipales auront lieu en mars 2020.

Mode de scrutin : les conseils municipaux sont renouvelés tous les 6 ans. En fonction de la taille et de la spécificité des communes, plusieurs modes de scrutin sont applicables :

- **Communes de moins de 1000 habitants** : scrutin majoritaire plurinominal avec panachage.
- **Communes de plus de 1000 habitants** : scrutin proportionnel de liste avec prime majoritaire.
- **Paris, Marseille et Lyon** : scrutin dans chaque arrondissement (secteur pour Marseille) de la même manière que dans les communes de plus de 1000 habitants.

En 2014, pour la 1ère fois, les conseillers communautaires (intercommunalité) avaient été désignés à l'occasion des élections municipales (**Communes de moins de 1000 habitants** : la liste des candidats aux élections municipales fait office de liste pour les élections communautaires, il n'y a pas de liste spécifique. Les conseillers communautaires sont désignés parmi les membres du nouveau conseil municipal élu, suivant l'ordre du tableau [maire, adjoints puis conseillers municipaux] ; **Communes de plus de 1000 habitants** : obligation de faire figurer sur la liste des candidats aux élections municipales la liste des élus qui siègeront au conseil communautaire. La liste arrivée en tête obtient la moitié des sièges à pourvoir et les autres sièges sont distribués à la proportionnelle à la plus forte moyenne entre les listes.)

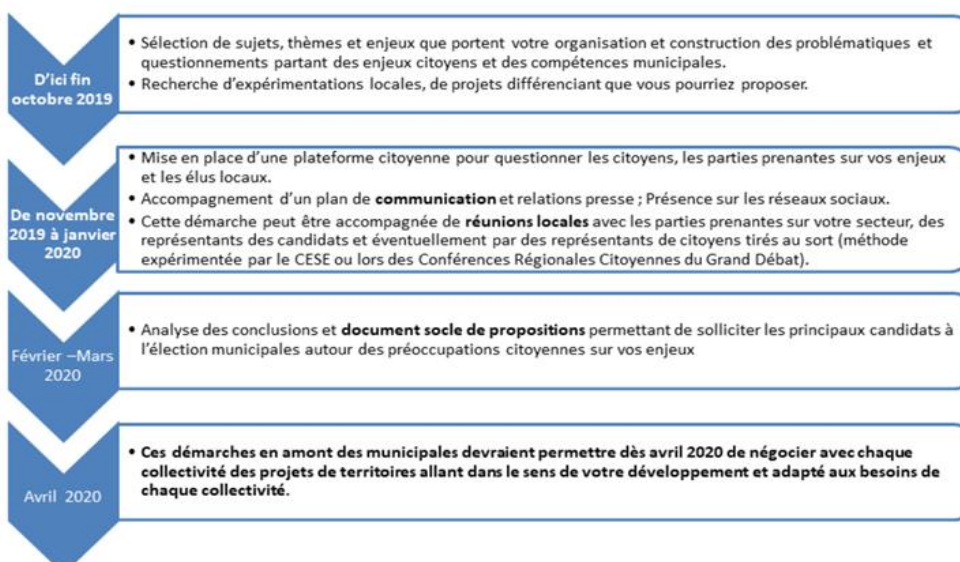
Rappelons que depuis 2014 concernant les 249 villes de plus de 30 000 habitants :

160 sont LR/DVD, UDI ; 77 PS, DVG, PC, ; 3 MODEM et 1 EELV

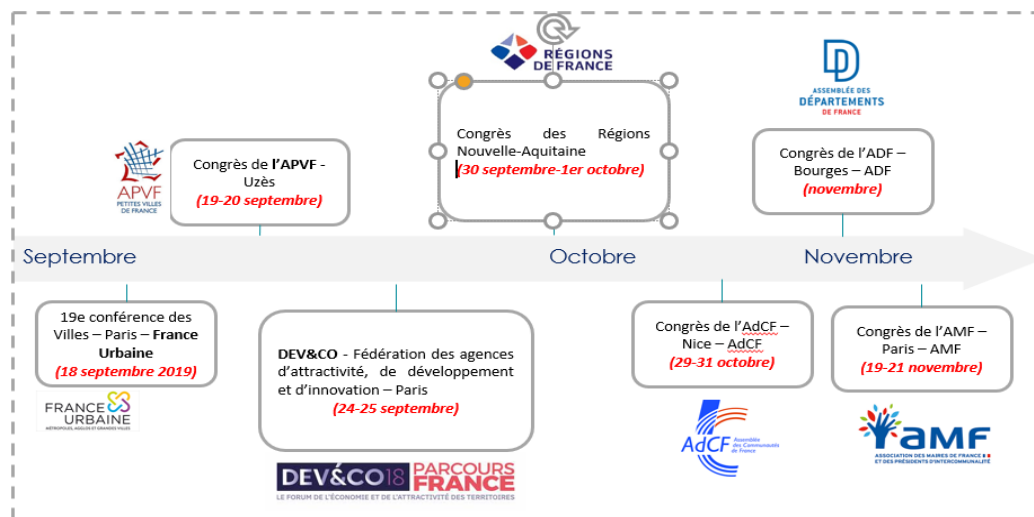
Dans les circonstances actuelles :

- **20 maires sortants** ont apporté leurs soutiens à Emmanuel MACRON et notamment Albi, Amiens, Angers, Arras, Aulnay-sous-Bois, Belfort, Calais, Cannes, Clamart, Ivry-sur-Seine, la Roche-sur-Yon, Melun, Nancy, Pau, Roubaix, Saint-Germain-en-Laye, Saint-Malo, Tourcoing, Valenciennes, Vienne, **dont 18 de droite.**
- **Les principales villes de plus de 30 000 habitants dont les sortants ou candidats sont à suivre à ce stade**
  - o **10 sortants LR/ DVD** qui pourraient affronter des REM Ancey, Bordeaux, Bourges, Caen, Chelles, Narbonne, Reims, Toulon, Troyes, Vannes,
  - o **Le maire sortant de Toulouse** qui pourrait affronter un écologiste
  - o **12 sortants socialistes** qui pourraient affronter des REM ou écologistes : Besançon, Champigny-sur-Marne, Le Mans, Lille, Clermont-Ferrand, Dijon, Metz, Montpellier, Nantes (ou écologistes), Poitiers, Rennes (écologistes), Saint-Herblain, Villeurbanne,
  - o **Quelques villes qui pourraient voir des combats RN** dont Avignon, Perpignan, Bastia, Calais, Draguignan, Istres, Maubeuge, Nice, Nîmes,
  - o **Le seul maire écologiste** à Grenoble qui devrait affronter un REM
- **Et bien évidemment les cas de Paris, Lyon, Marseille qui sont des cas spécifiques.**

## La démarche de SEANCE PUBLIQUE pour aider les acteurs économiques à anticiper les enjeux des municipales 2020



## Timeline des principaux Congrès des associations d'élus



## Prochains rendez-vous de SEANCE PUBLIQUE

**Vendredi 11 octobre** : Groupe territoires de 8h30 à 10h, avec **Antoine ANGEARD, Délégué général du CNER**, la fédération des Agences de développement, d'attractivité et d'innovation

**Vendredi 18 octobre** : master class / formation « *Entreprises et territoires : influence régionale* ».

Dans le cadre de son parcours de formation à destination des professionnels, SEANCE PUBLIQUE FORMATION propose le vendredi 18 octobre 2019 un module intitulé « **Entreprises et territoires : influence régionale** ». Cette formation s'articule notamment autour des enjeux suivants : l'actualité dans les territoires (réformes institutionnelles en cours) ; la construction d'une démarche d'ancrage local ; l'expérimentation, la différenciation et les appels à projets ; la recherche de financements locaux. Une première analyse des débats municipaux dans les villes de plus de 30 000 sera réalisée. Pour vous inscrire, [cliquez-ici](#).

**SEANCE PUBLIQUE** sera présent au **Salon des Maires 2019** afin d'être au plus près des enjeux des entreprises liées aux territoires et organisera différentes rencontres sur le stand. Nous organiserons des rencontres et débats sur notre stand. Nous présenterons notre dernière étude municipales 2019. Nous accueillerons sur notre stand quelques entreprises qui présenteront des initiatives innovantes ou spécifiques, des expérimentations en lien avec des collectivités locales. Nous accueillerons tous nos clients et partenaires qui ont des enjeux de développement dans les territoires et qui n'ont pas décidé de prendre un stand cette année. Pour tout contact ; [cmorillon@seance-publique.com](mailto:cmorillon@seance-publique.com)

### Groupe Territoires de SEANCE PUBLIQUE

SEANCE PUBLIQUE réunit depuis 2015 un **Groupe TERRITOIRES** qui fait le point sur les enjeux et les hommes : suite de l'actualité de la décentralisation, présentation et analyse des expérimentations les plus innovantes en présence d'experts publics et privés ; rencontre avec les directeurs des associations d'élus ; suivi de la préparation des municipales 2020 ; mise à disposition de livrables ; abonnement à la Lettre Territoires et à diverses notes de veille de SEANCE PUBLIQUE.

Vous êtes tous invités à venir participer à une première réunion afin de tester l'intérêt de ce genre de rencontres.

Pour plus de renseignements et devenir partenaire du Groupe TERRITOIRES, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse suivante : [contact@seance-publique.com](mailto:contact@seance-publique.com)

## EN BREF

### L'actualité des territoires d'industrie

Olivier LLUANSI, Délégué aux Territoires d'industrie auprès du CGET et de la Direction générale des entreprises, était l'invité du Groupe Territoires du 14 juin. A ce stade, 141 territoires d'industrie ont été labellisés. Le plan est actuellement dans une **période de pilotage** : les régions ont de plus en plus la main sur les projets. Par ailleurs, en plus des **référents régionaux**, une quarantaine de territoires ont constitué des **binômes industriel et élu** pour accompagner les porteurs de projets.

### Laurent HENART nommé à la tête de Voies Navigables de France

Le maire de Nancy, président du Mouvement radical, a été désigné pour prendre la présidence du conseil d'administration de l'établissement public chargé de gérer les voies navigables en France.

### Déconcentration : rapprocher la décision des territoires

Dans sa déclaration de politique générale du 12 juin dernier Edouard PHILIPPE a également annoncé des mesures relatives à la déconcentration.

L'objectif est de rapprocher la décision des territoires et des citoyens « *par une action méthodique de déconcentration tous azimuts* », en faisant en sorte que la décision individuelle prise au niveau national devienne l'exception.

Les textes réglementaires pour mettre en œuvre cette ambition seront publiés tout au long du 2<sup>e</sup> semestre 2019.